

# Programme

Vendredi 12 Octobre 2012

FACULTÉ DE DROIT DE METZ

## ATELIER 2 : UN ÉTAT DE DROIT LIBÉRAL ; LA GARANTIE JURIDICTIONNELLE DES DROITS FONDAMENTAUX ET LA MODERNISATION DU DROIT

PRÉSIDENCE : V. CONSTANTINESCO, *Professeur émérite, Université de Strasbourg*

### 09h00-09h30 : LA JUSTICE CONSTITUTIONNELLE ET LE TRIBUNAL D'EMPIRE

A. GAILLET, *Maître de Conférences en droit public, Université de Strasbourg*

### 09h30-10h00 : LES DROITS FONDAMENTAUX DANS LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL.

O. JOUANJAN, *Professeur de droit public, Université de Strasbourg*

### 10h00-10h30 : PAUSE-CAFÉ

### 10h30-11h00 : LE CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION ET LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL

R. WAKOTE, *Maître de Conférences en droit public, Université de Lorraine*

### 11h00-11h30 : LE POUVOIR BUDGÉTAIRE DANS LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL

J. GERMAIN, *Maître de Conférences en droit public, Université de Lorraine*

### 11h30-12h00 : LE DROIT FISCAL DANS LA RÉVOLUTION DE 1848/49

F. ROEMER, *Maître de Conférences en histoire du droit, Université de Lorraine*

### 12h00-14h00 : PAUSE-REPAS

### 14h00-14h30 : LE DROIT PÉNAL ET LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL

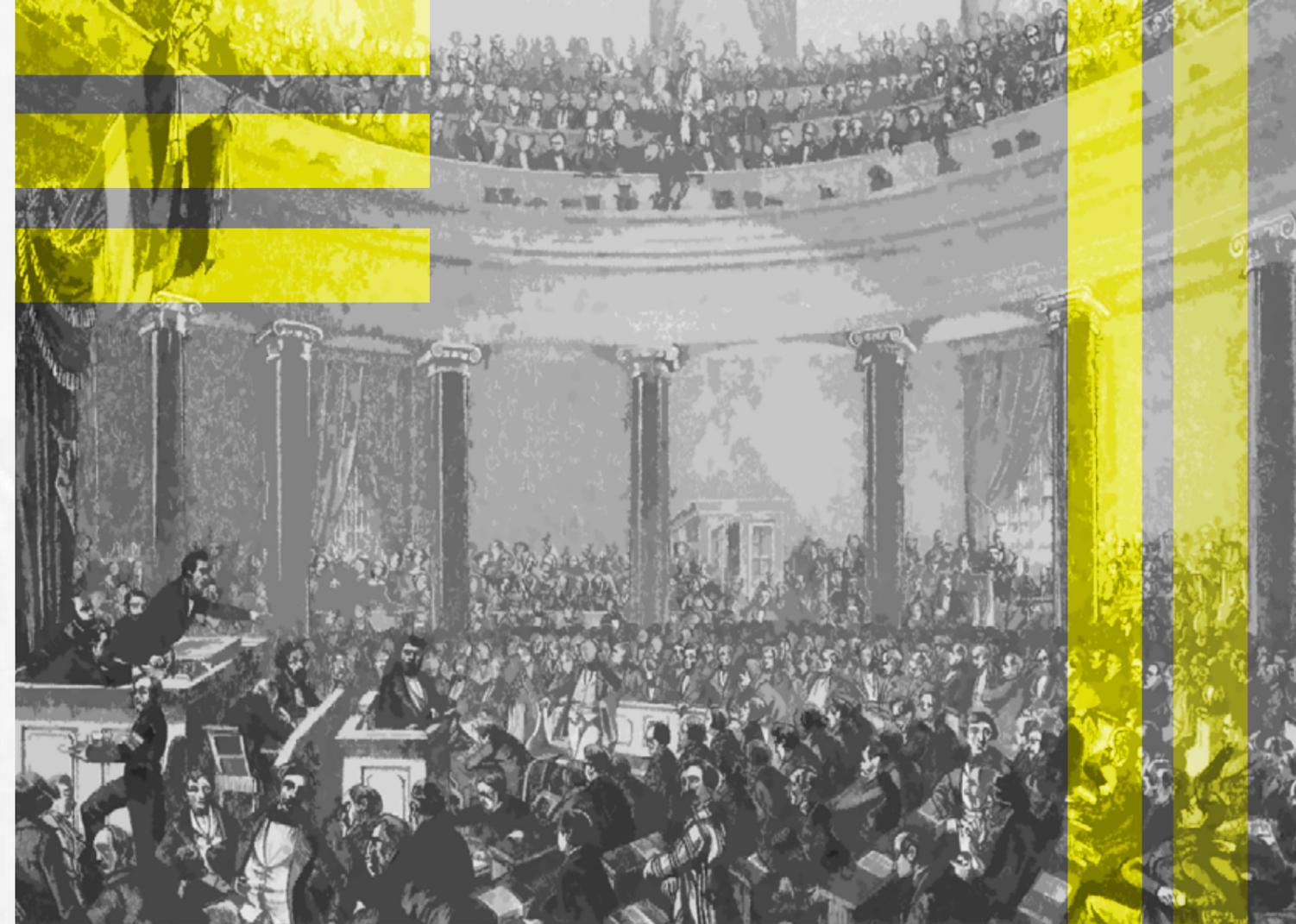
J. WALTHER, *Maître de Conférences en droit privé, Université de Lorraine,*

### 14h30-15h00 : LE DROIT CIVIL ET LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL

O. BERG, *Maître de Conférences en droit privé, Université de Lorraine*

### 15h00-15h30 : SYNTHÈSE DES TRAVAUX

H. RABAULT, *Professeur de droit public, Université de Lorraine*



HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE : LES CONSTITUTIONS PASSÉES

Sous la direction du professeur S. PIERRÉ-CAPS

## La constitution Impériale de l'église Saint-Paul de Francfort du 28 mars 1849

### Colloque

11 octobre 2012  
Centre Juridique Franco-Allemand  
de l'Université de la Sarre  
12 octobre 2012  
à la Faculté de droit à Metz

# Problématique

## **LA CONSTITUTION IMPÉRIALE DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL OU L'APOGÉE DU CONSTITUTIONNALISME LIBÉRAL ? CONTRE L'ABSOLUTISME, SANS LA DÉMOCRATIE : UNE MONARCHIE LIMITÉE, UN ÉTAT DE DROIT, UN SYSTÈME FÉDÉRAL.**

La mise en valeur par les historiens de l'importance du courant libéral allemand avant 1949 conduit à reconsidérer la Constitution de l'Église Saint-Paul de 1849. Elle marque un tournant dans la construction de l'Allemagne moderne. Bien qu'elle demeure fidèle au modèle de la Monarchie limitée, elle est en effet la première Constitution de l'Allemagne démocratiquement adoptée. Le fédéralisme et l'État de droit qu'elle met en place influenceront aussi les constitutions allemandes ultérieures.

La victoire des monarques allemands sur le Parlement de Francfort se fera, de son côté, au prix d'une certaine libéralisation de la Constitution de la plupart des États allemands. Comprise comme une impasse dans la voie d'une union par le bas des États allemands, elle justifiera, enfin, l'instauration par le haut d'un état Nation.

Jérôme GERMAIN,

# Programme

**Jeudi 11 Octobre 2012**

**CENTRE JURIDIQUE FRANCO-ALLEMAND À SARREBRUCK**

### **14h00-14h30 : OUVERTURE**

P. COSSALTER, *Professeur de droit public, Université de la Sarre*

S. PIERRÉ-CAPS, *Professeur de droit public, Université de Lorraine, Directeur de l'IRENEE*

P. TIFINE, *Professeur de droit public, Université de Lorraine, Directeur adjoint de l'IRENEE*

### **ATELIER 1 : UNE MONARCHIE LIMITÉE DANS UN EMPIRE FÉDÉRAL**

PRÉSIDENCE : C. GRÖPL, *Professeur de droit public, Université de la Sarre*

### **14h30-15h00 : LA GÉNÉALOGIE DE LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL**

J. SOHNLE, *Maître de Conférences en droit public, Université de Lorraine*

### **15h00-15h30 : LES RÉVOLUTIONS CONSTITUTIONNELLES DE 1848/1849**

P. COSSALTER, *Professeur de droit public, Université de la Sarre*

### **15h30-16h00 : PAUSE-CAFÉ**

### **16h00-16h30 : LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT DANS LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL**

J. HUMMEL, *Professeur de droit public, Université de Rennes I*

### **16h30-17h00 : LE FÉDÉRALISME DANS LA CONSTITUTION DE SAINT PAUL**

C. FERCOT, *Maître de Conférences en droit public, Université de Nanterre*

### **17h00-17h30 : PAUSE-CAFÉ**

### **17h30-18h00 : LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL ET LA QUESTION NATIONALE ALLEMANDE**

S. PIERRÉ-CAPS, *Professeur de droit public, Université de Lorraine*

### **18h00-18h30 : L'INFLUENCE DE LA CONSTITUTION DE SAINT-PAUL SUR LES CONSTITUTIONS POSTÉRIEURES**

M. KOTULLA, *Professeur de droit public, Université de Bielefeld*